20160029

MAIRIE DE VAL-MONT 21121 (Côte d'Or)

COMMUNE DE VAL-MONT
SEANCE DU 04 JUIN 2016 A 10 HEURES

CONSTATE

- Que les conditions requises par le Décret n° 2016-524 du 27 avril 2016 pour bénéficier de la dérogation au GHT 21/52, sont réunies :
- Bassin de population (10 000 habitants sur 4 sites : Beaune, Seurre, Nuits St Georges et Arnay le Duc),
- Spécificité et éloignement du territoire, les Hospices Civils de Beaune se trouvant totalement excentrés au Sud de l'ensemble envisagé par l'ARS avec la Haute Marne,
- Spécificité des Hospices Civils de Beaune dans l'offre de soins, eu égard à la coordination développée depuis la fusion avec les établissements de soins de Seurre, Arnay le Duc, et dernièrement Nuits St Georges,
- Caractère patrimonial de cette institution avec son domaine viticole de plus de 60 hectares, le musée la plus visité du quart Est de la France et la Dotation Non Affectée issue de ses activités.

SOLLICITE

- La reconnaissance de la spécificité des Hospices Civils de Beaune afin qu'ils bénéficient de la dérogation visant à préserver l'autonomie de l'établissement, telle que prévue par les textes.

SEANCE DU 04 JUIN 2016 A 10 HEURES

Convocation : 30/05/2016 PRESIDENT : Christian BRESSOULALY MAIRE -SECRETAIRE DE SEANCE : BELIN. Ont participé au vote : BABEY . BELIN . BOLOT . BRESSOULALY . BULLIER . CHATELET . DEMARTINECOURT. DESBOIS . ESSA . FICHOT Michel . GOULIER . GUILLEMARD . LENOBLE Bernard . LENOBLE Céline . MANIERE Michel . PERROT . POTIRON .
Absents : BELORGEY Sébastien a donné pouvoir à FICHOT Michel . MANIERE Raymond a donné pouvoir à MANIERE Michel . FICHOT Ludovic a donné pouvoir à FICHOT Michel . DA COSTA Tony . EXCUSES .
RESULTAT DU VOTE : 19 POURS 0 CONTRE 0 ABSTENTION .

64- BIS - VENTE PARCELLE TERRAIN COMMUNAL A PATRICE GOULIER :

Monsieur Patrice GOULIER sort de la salle et ne participe pas au vote de la délibération.
Vu la demande de Monsieur GOULIER Patrice.

Le Conseil Municipal :

. ACCEPTE la vente d'une parcelle de terrain communal d'environ 108 m2 située sur la parcelle derrière chez Madame GOULIER Odette 29 Rue de la Mairie au Hameau de Rouvray,

COMMUNE DE VAL-MONT
SEANCE DU 04 JUIN 2016 A 10 HEURES

. CHARGE le Maire de faire réaliser un document d'arpentage par un géomètre-expert,

. AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à cette vente ;

. FIXE le prix de vente à un montant de 3 € LE M2.

Les frais de notaire seront à la charge de Mr GOULIER Patrice.

La recette sera inscrite à la comptabilité communale de l'exercice 2016.

1- COMMANDE PUBLIQUE
1.1 MARCHES PUBLICS

ABRIBUS : L'emplacement de l'abribus a été défini au croisement de Corcelles et de la Rue de l'Ecluse. L'achat d'un abribus en bois épais est privilégié. Des devis seront demandés.

POSTE : Les devis sont en cours et les travaux devraient être terminés en novembre.

CANTINE : La pose de dalamis pour équiper le dortoir de la cantine au premier étage a été validée par la Communauté d'Agglomération BEAUNE COTE ET SUD et l'Education Nationale. Les travaux seront faits afin que les locaux soient opérationnels lors de la prochaine rentrée, ce qui permettra d'augmenter la capacité de la cantine sur le plan restauration.

NOUVELLE ADRESSE MAIL

Nouvelle adresse mail de la Mairie : mairie@val-mont.fr

4- FONCTION PUBLIQUE
4.5 REGIME INDEMNITAIRE
COMPENSATION TRAVAIL SECRETARIAT

La fusion des 2 anciennes communes d'Ivry en Montagne et Jours en Vaux a entraîné un surcroît de travail pour nos secrétaires. Une compensation leur sera versée.

4.2 – PERSONNEL CONTRACTUEL
INTERIM SECRETARIAT

L'absence de Mme PIRON va être comblée par l'embauche de Mme Sandrine JEANNOT.